



---

**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

# La traque au radon se poursuit

Le Département de la gestion du territoire communique:

Pour éviter de vivre dans une habitation dont la concentration en radon dépasse la limite légale, plus de 16.000 bâtiments ont été contrôlés l'hiver dernier, dont 1.000 sur notre territoire. De nouvelles campagnes de mesures sont prévues cet hiver dans l'Arc jurassien et les Alpes.

## – Dangereuse substance cancérigène

Le gaz radon fait entre 200 et 300 victimes chaque année en Suisse : il est la première cause du cancer du poumon après le tabac. Le radon est la substance cancérigène la plus dangereuse dans les habitations. Seules les mesures permettent de mettre en évidence les habitations dépassant les valeurs limites. Il faut préciser que la problématique du radon fait également l'objet d'une mobilisation internationale.

– Le radon est un gaz rare naturel qui provient de la désintégration de l'uranium du sol. Il pénètre facilement dans les habitations par les parties en contact avec le terrain en s'infiltrant par les fissures de l'enveloppe du bâtiment. Parmi les substances chimiques cancérigènes, le radon et ses produits de désintégration présente de loin le plus grand risque de cancer du poumon lié à l'environnement. En Suisse, environ 2.800 personnes contractent annuellement cette maladie. On peut admettre qu'environ 8,5 % des décès sont dus au radon présent dans les locaux. En outre, l'exposition au radon en combinaison avec le tabagisme tendent à multiplier le risque de cancer du poumon.

## Offre gratuite de mesure du radon dans 16 communes

Cette année encore, le Service de la protection de l'environnement (SCPE) lance une offre gratuite de mesure du radon en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, qui finance les analyses. Il a retenu les communes à risque moyen de Boudevilliers, Boveresse, Brot-Dessous, Buttes, Chézard-St-Martin, Coffrane, Enges, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Les Ponts-de-Martel, Montmollin, Noiraigue, Savagnier, Villiers. Les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds effectueront également des mesures.

En Suisse, les mesures effectuées depuis plus d'une vingtaine d'années ont permis de trouver près de 5.000 bâtiments dépassant la valeur directrice de 400 becquerels par mètre cube ( $Bq/m^3$ ) et environ 1.800 bâtiments au-delà de la valeur limite de  $1.000 Bq/m^3$ . Dans le canton de Neuchâtel, ce sont 340 bâtiments qui ont été détectés « à risque », c'est-à-dire avec un dépassement de la valeur limite dans un local de séjour.

– Dans une optique de protection de la santé publique par la réduction des doses individuelles et collectives reçues par la population, l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) fixe une valeur limite de  $1.000 Bq/m^3$  pour les locaux

d'habitation et de séjour. Une valeur directrice de 400 Bq/m<sup>3</sup> est par ailleurs applicable en matière de nouvelles constructions et de bâtiments assainis.

Le Canton de Neuchâtel effectue régulièrement des mesures de contrôle pour les nouvelles constructions ou transformations situées dans les communes à risques élevés ou moyens. Jusqu'à ce jour aucun dépassement de la valeur directrice n'a été observé.

**Pour de plus amples renseignements:  
Didier Racine, ingénieur au SCPE, tél. 032 889 87 67.**

- Pour en savoir plus sur le radon: [www.ne.ch/environnement/radon](http://www.ne.ch/environnement/radon) ou [www.ch-radon.ch](http://www.ch-radon.ch)

Neuchâtel, le 3 décembre 2007